

**CREDIT SUISSE (MONACO)**

Société Anonyme Monégasque  
au capital de 12 000 000 euros  
Siège social : 27, avenue de la Costa - Monaco

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2005**

(en euros)

<b>ACTIF</b>	<b>2005</b>	<b>2004</b>
Caisse,banques centrales, C.C.P. ....	12 165 888	9 901 400
Créances sur les établissements de crédit : .....	544 219 197	436 184 947
A vue .....	26 958 912	48 187 976
A terme .....	517 260 285	387 996 971
Créances commerciales .....	0	7 881
Autres concours à la clientèle.....	54 124 977	40 029 651
Comptes ordinaires débiteurs .....	25 177 099	9 522 935
Immobilisations incorporelles .....	4 152 100	4 057 914
Immobilisations corporelles .....	1 190 967	917 589
AUTRES ACTIFS .....	1 849 866	1 902 061
COMPTES DE REGULARISATION.....	1 267 033	1 003 685
<b>TOTAL ACTIF .....</b>	<b>644 147 127</b>	<b>503 528 063</b>
<b>PASSIF</b>	<b>31.12.2005</b>	<b>31.12.2004</b>
Dettes envers les établissements de crédit : .....	47 136 585	20 814 268
A vue .....	17 933 714	9 846 150
A terme .....	29 202 871	10 968 119
Comptes créditeurs de la clientèle.....	565 736 034	455 089 353
A vue .....	242 444 868	172 956 968
A terme.....	323 291 166	282 132 385
AUTRES PASSIFS.....	1 352 540	984 987
COMPTES DE REGULARISATION.....	4 378 213	4 003 861
PROVISIONS.....	818 000	818 000
DETTES SUBORDONNEES .....	3 000 607	3 000 269
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG.....	21 725 148	18 817 325
Capital souscrit .....	12 000 000	12 000 000
Réserve statutaire .....	332 909	217 749
Réserves indisponibles .....	159 186	159 186
Réserves facultatives.....	57 191	57 191
Report à nouveau .....	6 268 038	4 079 989
RESULTAT DE L'EXERCICE.....	2 907 824	2 303 210
<b>TOTAL PASSIF .....</b>	<b>644 147 127</b>	<b>503 528 063</b>

**HORS BILAN 31 DECEMBRE 2005**

(en euros)

	<b>2005</b>	<b>2004</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b> .....	<b>17 086 632</b>	<b>24 986 966</b>
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT .....	5 509 462	8 017 975
en faveur de la clientèle .....	5 509 462	8 017 975
ENGAGEMENTS DE GARANTIE .....	11 577 170	16 968 991
d'ordre de la clientèle .....	11 577 170	16 968 991
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b> .....	<b>100 000</b>	<b>0</b>
ENGAGEMENTS DE GARANTIE .....	100 000	0
reçus d'établissements de crédit .....	100 000	0

**COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2005**

(en euros)

	<b>2005</b>	<b>2004</b>
<b>PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
+ INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES .....	15 142 952	10 276 005
+ Sur opérations avec les établissements de crédit .....	13 086 660	9 216 783
+ Sur opérations avec la clientèle .....	2 056 292	1 059 222
- INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES .....	11 293 605	7 479 720
- Sur opérations avec les établissements de crédit .....	453 433	321 668
- Sur opérations avec la clientèle .....	10 840 172	7 158 052
<b>MARGE D'INTERETS</b> .....	<b>3 849 347</b>	<b>2 796 285</b>
+ COMMISSIONS (Produits) .....	10 637 684	9 943 972
- COMMISSIONS (Charges) .....	824 474	727 296
+/- GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION .....	1 243 636	997 613
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b> .....	(145 188)	(337 112)
+ <b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b> .....	585 069	464 507
- <b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b> .....	730 257	801 619
PRODUIT NET BANCAIRE .....	14 761 005	12 673 462
- CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION .....	9 992 523	8 712 322
- Frais de personnel .....	6 317 510	5 739 003
- Autres frais administratifs .....	3 675 013	2 973 319
- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES .....	430 195	402 903
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b> .....	<b>4 338 287</b>	<b>3 558 236</b>
- COÛT DU RISQUE		
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b> .....	<b>4 338 287</b>	<b>3 558 236</b>
+/- GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES .....	(1 473)	(9 385)
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b> .....	<b>4 336 814</b>	<b>3 548 851</b>
RESULTAT EXCEPTIONNEL .....	27 172	(57 655)
+ PRODUITS EXCEPTIONNELS .....	41 149	6 802
- CHARGES EXCEPTIONNELLES .....	13 977	64 457
- IMPÔTS SUR LES BENEFICES .....	1 456 162	1 187 987
<b>RESULTAT NET</b> .....	<b>2 907 824</b>	<b>2 303 210</b>

## NOTES ANNEXES

## Note 1 - Principes comptables et méthodes d'évaluation

## 1.1 Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels ( bilan, hors bilan, compte de résultat et annexe ) sont présentés conformément aux dispositions du règlement CRC 2000.03 du 4 juillet 2000.

## 1.2 Méthodes et principes comptables

Les comptes annuels ont été établis en suivant les principes et méthodes généralement admis dans la profession bancaire.

## Intérêts et commissions

Les intérêts sont enregistrés au compte de résultat prorata-temporis. Les commissions sont comptabilisées selon le critère de la date d'exigibilité à l'exception de celles assimilées à des intérêts qui sont comptabilisées prorata temporis.

## Opérations libellées en devises

Les éléments d'actif, de passif ou de hors bilan, libellés en devises, sont évalués au cours de marché à la date de clôture de l'exercice.

Les gains et les pertes de change, résultant d'opérations de conversion, sont portés au compte de résultat.

## Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles comprennent le fonds de commerce, les frais d'établissement et les logiciels. Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire, aux taux couramment en vigueur dans la profession. Le fonds de commerce ne donne pas lieu à amortissement.

## Provisions pour risques et charges

Elles sont destinées à couvrir des pertes ou des charges probables, nettement précisées quant à leur objet et leur montant mais dont la réalisation est incertaine.

## Engagements en matière de retraite

Les pensions de retraite dues au titre des divers régimes obligatoires sont prises en charge par un organisme spécialisé auquel la banque et les salariés versent régulièrement des cotisations.

Les indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées en charges lors de leur versement. En outre, il est comptabilisé conformément à la convention collective des banques une provision pour indemnités de fin de carrière.

## Fiscalité

La banque est assujettie à l'impôt sur les bénéfices selon les règles de la Principauté de Monaco (Ordonnance Souveraine n° 3.152 du 19 mars 1964).

La banque n'a pas opté pour la TVA.

## Résultat sur instruments financiers

Les résultats sur instruments financiers sont comptabilisés conformément aux règlements 88-02 et 90-15 modifiés par le règlement 92.04 du Comité de réglementation bancaire.

- Les interventions dites de couverture sont comptabilisées en fonction de l'élément couvert.

- Les opérations effectuées dans le cadre de l'activité d'intermédiation sur le marché, dont la liquidité est assurée, sont évaluées selon le principe du « Mark-to-Market », les gains et pertes étant immédiatement comptabilisés dans le résultat.

## Note 2 - Informations sur le bilan

## 2.1 COMPOSITION DU CAPITAL

Au 31 décembre 2005, le CREDIT SUISSE (MONACO) disposait d'un capital de 12 millions d'EUROS, constitué de 80 000 actions d'une valeur nominale de 150 EUR, réparties entre CREDIT SUISSE ZURICH à hauteur de 99,99 % et 0,01 % en divers.

Le CREDIT SUISSE (MONACO) est consolidé par intégration globale par CREDIT SUISSE.

## 2.2 CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)

Ventilations	2 004	Mouvements de l'exercice	2 005
Capital.....	12 000		12 000
Réserves statutaires .....	218	115	333
Autres réserves .....	57		57
Réserves indisponibles .....	159		159
Report à nouveau.....	4 080	2 188	6 268
Résultat .....	2 303		2 908
<b>TOTAL.....</b>	<b>18 817</b>		<b>21 725</b>

## 2.3 EMPRUNT SUBORDONNE

Afin de respecter les différents ratios prudentiels, le CREDIT SUISSE (MONACO) a renforcé ses fonds propres par le biais d'un emprunt subordonné de 3 millions d'euros, souscrit auprès de CREDIT SUISSE (GUERNSEY) en juin 2001 pour une durée de dix ans.

Les intérêts sont calculés semestriellement sur la base de l' Euribor 6M + 1%. Pour l'année 2005, le montant des intérêts payés s'élève à 96 209,92 euros.

Dans nos fonds propres complémentaires, le montant de l'emprunt subordonné pris en compte pour le calcul du ratio de solvabilité est de : 3 000 000 euros.

## 2.4 IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS 2005(en milliers d'euros)

INTITULES	Valeur brute 01.01.05	Acqui- sitions 2 005	Cessions 2 005	Valeur brute 31.12.05	Cumul amortis- sements 01.01.05	Dotations amortis- sements 2 005	Reprises amortis- sements 2 005	Cumul amortis- sements 31.12.05	Valeur nette 31.12.05
Fonds de commerce.....	3 652			3 652					3 652
Autres immobilisations incorporelles .....	2 373	32		2 405	1 967	54		2 020	385
- Droit au bail .....	305			305					305
- Frais d'établissement .....	429			429	429			429	
- Programmes et logiciels....	1 639	32		1 672	1 538	54		1 591	80
Immobilisations corporelles...	2 190	652	-380	2 462	1 272	377	-378	1 271	1 191
- Mobilier de bureau.....	208	76	-17	267	109	30	-16	123	144
- Matériel de bureau .....	1 109	288	-363	1 034	776	193	-362	607	427
- Agencement et installation	830	288		1 117	352	145		497	620
- Matériel roulant.....	44			44	35	8		44	
Immobilisations en cours ....		115		115					115
<b>TOTAL .....</b>	<b>8 214</b>	<b>799</b>	<b>(380)</b>	<b>8 634</b>	<b>3 239</b>	<b>430</b>	<b>(378)</b>	<b>3 291</b>	<b>5 343</b>

2.5 REPARTITION DES EMPLOIS ET RESSOURCES CLIENTELE / BANQUES SELON LEUR DUREE RESIDUELLE (en milliers d'euros)

	Jusqu'à 3 mois		De 3 mois à 1 an		De 1 an à 5ans		+ de 5 ans		TOTAL au 31.12.2005
	Euros	Devises	Euros	Devises	Euros	Devises	Euros	Devises	
<b>BILAN</b>									
<b>EMPLOIS</b>									
Opérations de trésorerie et interbancaires .....	275 115	239 154	830	1 637					516 736
Concours à la clientèle ..	200	424	14 715	18 056	7 724	12 551			53 670
<b>RESSOURCES</b>									
Opérations de trésorerie et interbancaires .....	1 000	12 987	8 274	6 784					29 045
Comptes de la clientèle...	174 099	144 677	988	3 133					322 897
Dettes subordonnées à terme .....							3 000		3 000
<b>HORS BILAN</b>									
Engagements de financement .....	2 388	897	1 794	424		6			5 509

2.6 CREANCES ET DETTES RATTACHEES (en milliers d'euros)

<b>INTERETS A RECEVOIR</b>	<b>Au 31.12.2005</b>	<b>INTERETS A PAYER</b>	<b>Au 31.12.2005</b>
Sur les créances sur les établissements de crédit.....	584	Sur les dettes envers les établissements de crédit .....	163
Sur les autres concours à la clientèle .....	727	Sur les comptes de la clientèle .	511

2.7 VENTILATION DES COMPTES DE REGULARISATION (en milliers d'euros)

<b>COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF</b>		
- Charges constatées d'avance .....		259
- Produits à recevoir .....		962
- Autres comptes de régularisation actif .....		46
<b>TOTAL</b> .....		<b>1 267</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF</b>		
- Charges à payer .....		4 378
- Autres comptes de régularisation passif.....		0
<b>TOTAL</b> .....		<b>4 378</b>

2.8 REPARTITION ENTRE EUROS ET DEVISES DES EMPLOIS ET RESSOURCES (en milliers d'euros)

<b>ACTIF</b>	<b>CLIENTS</b>	<b>BANQUES</b>	<b>AUTRES</b>		<b>TOTAL au 31.12.2005</b>
			<b>Dont Entreprises liées</b>		
Euros.....	31 571	311 101	276 403	8 460	351 132
Devises .....	47 731	245 284	243 020		293 015
<b>TOTAL</b> .....	<b>79 302</b>	<b>556 385</b>	<b>519 423</b>	<b>8 460</b>	<b>644 147</b>

PASSIF	CLIENTS	BANQUES	AUTRES		TOTAL au 31.12.2004
				Dont Entreprises liées	
Euros.....	294 769	25 744	9 372	31 196	351 709
Devises .....	270 969	21 392	19 832	77	292 438
<b>TOTAL</b> .....	<b>565 738</b>	<b>47 136</b>	<b>29 204</b>	<b>31 273</b>	<b>644 147</b>

Note 3 - Informations sur le compte de résultat

3 . 1 VENTILATION DES COMMISSIONS (en milliers d'euros)

	CLIENTELE	INTERBANCAIRE	TOTAL
<b>CHARGES</b>			
Commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires			18
Commissions relatives aux opérations s/titres .....			714
Commissions s/prestations de service pour compte de tiers			92
<b>TOTAL</b> .....			<b>824</b>
<b>PRODUITS</b>			
Commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires	1		1
Commissions s/fonctionnement des comptes .....	178		178
Commissions s/opérations de titres pour compte de tiers ....	7 483	2 728	10 211
Commissions s/prestations de service pour compte de tiers	248		248
<b>TOTAL</b> .....	<b>7 909</b>	<b>2 728</b>	<b>10 638</b>

3.2 VENTILATION DES FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIF

Hors classification .....	3
Cadres .....	28
Gradés .....	23
Employés .....	1
<b>TOTAL</b> .....	<b>55</b>

Pour des charges de personnel qui se décomposent comme suit (en milliers d'euros) :

Rémunération du personnel : .....	5 171
Charges de retraite : .....	409
Autres charges sociales : .....	609
Autres charges : .....	129
<b>Total</b> .....	<b>6 318</b>

Le montant des indemnités de fin de carrière provisionné au 31 décembre 2005 s'élève à 68 000 euros.

Note 4 - Informations sur le hors bilan

4.1 HORS BILAN SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ET TITRES (en milliers d'euros)

Opérations de change à terme

Les opérations de change à terme effectuées par la banque sont des opérations "d'intermédiation", la banque adossant systématiquement les opérations de la clientèle auprès d'une contrepartie bancaire.

C'est le seul type d'opérations sur instruments financiers enregistré dans les livres de la banque au 31.12.2005.

	Au 31.12.2005	Au 31.12.2004
<b>MONTANT TOTAL DES CHANGES A TERME</b>		
DEVICES A RECEVOIR .....	14 201	26 492
EUROS A RECEVOIR .....	12 013	27 433
DEVICES A LIVRER.....	14 335	26 493
EUROS A LIVRER .....	11 860	27 398

Note 5 – Autres informations

Ratios prudentiels

Les banques sont tenues de respecter un certain nombre de ratios dits prudentiels, ceux-ci faisant l'objet d'un suivi par la commission bancaire.

Parmi ceux-ci, le ratio de solvabilité permet de mesurer le rapport entre les fonds propres et l'ensemble des risques bilan et hors bilan pondérés en fonction des opérations et de la contrepartie.

Au 31.12.2005, ce ratio s'élève à 11.50 %.

Notre ratio de liquidité s'élève, quant à lui, à 189 % contre 100 % requis et notre coefficient de fonds propres et de ressources permanentes dépasse largement les 60 % requis.

## RAPPORT GENERAL

Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous rendons compte, dans le présent rapport de l'accomplissement de la mission générale et permanente, qu'en vertu des dispositions de l'article 8 de la susdite loi, vous nous avez confiée par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 19 avril 2004 pour les exercices 2004, 2005 et 2006.

Les états financiers et documents annexes, arrêtés sous la responsabilité du Conseil d'Administration de la société, ont été mis à notre disposition dans le délai prévu à l'article 23 de la même loi n° 408.

Notre mission, qui consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, a été accomplie selon les normes professionnelles, et nous a conduits à examiner les opérations réalisées par votre société, pendant l'exercice 2005, le bilan au 31 décembre 2005, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice de douze mois, clos à cette date, présentés selon les prescriptions de la réglementation bancaire.

Ces documents ont été établis au moyen des mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

Nous avons vérifié les divers éléments composant l'actif et le passif ainsi que les méthodes suivies pour leur évaluation et pour la discrimination des charges

et produits figurant dans le compte de résultat. Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises, qui prévoient que notre révision soit planifiée et réalisée de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne sont pas entachés d'irrégularités significatives. Une révision comptable comprend l'examen, par sondages, de la justification des montants et des informations contenus dans les états financiers, l'évaluation de leur présentation d'ensemble, ainsi que l'appréciation des principes comptables utilisés et des principales estimations faites par la Direction de la société. Nous estimons que nos contrôles fondent correctement notre opinion.

Nous avons aussi vérifié les informations sur les comptes données dans le rapport de votre Conseil d'Administration, les propositions d'affectation des résultats et le respect par la société des dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement de ses organes sociaux.

A notre avis, le bilan au 31 décembre 2005, le compte de résultat de l'exercice 2005 et l'annexe ci-joints, qui sont soumis à votre approbation, reflètent d'une manière sincère, en conformité avec les prescriptions légales et les usages professionnels, le premier, la situation active et passive de votre société au 31 décembre 2005, le second, les opérations et le résultat de l'exercice de douze mois, clos à cette date.

---

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport de votre Conseil d'Administration relatives aux comptes.

Les propositions d'affectation des résultats sont conformes aux dispositions de la loi et des statuts.

Nos contrôles n'ont pas révélé d'infraction aux

dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement des organes de votre société.

Monaco, le 30 mars 2006.

Jean-Paul SAMBA

Claude PALMERO

*Commissaire aux Comptes*    *Commissaire aux Comptes*

\_\_\_\_\_

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public auprès du siège social du CREDIT SUISSE (MONACO), 27, avenue de la Costa, à Monaco.

---